

**Conseil National de la  
Formation Professionnelle  
Tout au Long de la Vie**

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**2007**

*Adopté en séance plénière du 27 février 2008*



## AVANT-PROPOS

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a atteint son régime de croisière. L'année qui vient de s'écouler a connu de nets progrès dans l'ampleur et la qualité du dialogue entre ses membres, ainsi que l'apparition des premières productions issues de ce dialogue.

L'ambition du Conseil, en effet, est de développer une culture et un vocabulaire communs à l'ensemble de ses membres, tous décideurs du domaine de la formation, mais aux responsabilités et aux origines bien différentes.

Au surplus, les missions de transparence et d'évaluation confiées au Conseil par le législateur exigent la constitution, à la fois scientifique et consensuelle, d'indicateurs, de données, de définitions, de nomenclatures, de méthodes, permettant de porter un regard objectif et partagé sur cette matière si complexe et si éclatée qu'est la formation professionnelle. Et ceci est d'autant plus nécessaire que la loi n'est pas actuellement le support d'une stratégie nationale explicite pour la formation continue, mais, en raison peut-être de l'hétérogénéité et de la variabilité des situations, a renvoyé à chacun des acteurs le soin de déterminer leurs propres priorités.

Les travaux du Conseil, qui se sont déployés en 2007, en matière de financement de l'apprentissage, de mise en œuvre des tableaux de bord des Plans régionaux de développement de la formation professionnelle, d'examen des engagements communs des branches professionnelles et des régions par le canal des Contrats d'objectifs territoriaux, constituent en quelque sorte le « piquetage » du terrain sur lequel s'édifient progressivement la transparence et l'évaluation souhaitées. Ils en sont aussi les premiers éléments.

Il est remarquable que cette construction s'opère de manière totalement volontaire, non seulement de la part des organismes centraux spécialisés, mais encore de la part des organismes, administrations, collectivités représentés au Conseil, qui se prêtent d'eux-mêmes à ces exercices complexes de réflexion, de construction et d'expérimentation. Le Conseil ne dispose, bien sûr, d'aucun levier juridique pour conduire ces travaux et c'est, par conséquent, la conviction et l'adhésion qui sont seules sollicitées pour leur réalisation.

Déjà ceux-ci apportent quelques surprises. Ainsi, par exemple, de la part prise par la taxe d'apprentissage dans le financement de l'offre de formation : seulement 30%. Ainsi encore de l'homogénéité de la part des différents financeurs de formation d'une région à l'autre quand le volume global des dépenses (initiale et continue) est très différent comme le montrent les premiers travaux sur les PRDF.

Mais le « vocabulaire commun » se crée tout autant, et de façon très pragmatique, dans les débats animés du Conseil. Les séances plénières tenues une fois sur deux en Région, sont l'occasion de se pencher très concrètement sur l'élaboration, les résultats, les difficultés des politiques de terrain. Il en est de même avec les thèmes sur lesquels le Conseil s'est « auto-saisi » et sur lesquels il a constitué des groupes de travail, producteurs de rapports originaux, sur la Validation des acquis de l'expérience par exemple, et d'ici peu sur l'apport de la formation professionnelle à la sécurisation des parcours.

En 2008, le Conseil arrivera au terme de son premier mandat de trois ans. Ses membres auront tout au long fait preuve d'une particulière assiduité à ses travaux nombreux dans les séances plénières, commissions et groupes de travail. Leur investissement montre, par delà les inévitables et normales oppositions, leur volonté de créer cette culture commune qui devrait favoriser demain les perfectionnements dont doit nécessairement faire l'objet la formation professionnelle tout au long de la vie.

Dominique BALMARY  
Président du Conseil national



## Le rapport d'activité du Conseil

Créé par la loi sur la formation professionnelle et le dialogue social du 4 mai 2004 et le décret du 24 février 2005, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a été installé le 14 avril 2005 par M. Gérard LARCHER Ministre délégué aux relations du travail. Il arrive donc au terme de son premier mandat de 3 ans.

Sa création, qui est le regroupement de trois instances antérieures, est intervenue au moment où l'Etat confiait des pouvoirs nouveaux en matière de formation professionnelle, tant aux partenaires sociaux par la loi du 4 Mai 2004 qu'aux Conseils régionaux par celle du 13 Août 2004. Le Conseil a donc pour fonction de rassembler tous les acteurs, décideurs et financeurs de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de l'Etat à travers ses différents ministères, des 26 Conseils régionaux, des partenaires sociaux qui représentent l'ensemble des branches et des entreprises, des représentants des chambres consulaires et des organismes intéressés à la formation, ainsi que des parlementaires et des personnalités qualifiées.

Le Conseil, dont les membres sont nommés par le Ministre en charge de la formation professionnelle, jouit d'une relative autonomie par rapport aux autorités nationales. Le Président est une personnalité qualifiée nommée par le Ministre ; il est assisté de deux Vice Présidents dont l'un est issu du collège des Régions et l'autre de celui des partenaires sociaux.

Ainsi le Conseil apparaît comme *la seule instance de concertation entre tous les acteurs sur les politiques de formation professionnelle au niveau national, avec pour missions de donner des avis sur les textes législatifs et réglementaires, de produire des évaluations des politiques régionales et de clarifier les flux financiers*. Il intervient sur le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie : formation continue et apprentissage, validation des acquis de l'expérience, accueil, information et orientation, formation initiale et emploi, dans leurs interactions.

Enfin la loi a inscrit le Conseil dans une relation privilégiée avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), instances de concertation régionale instaurées par la loi de modernisation sociale du 17 Janvier 2002.

*L'année 2007 se caractérise par une montée en puissance des travaux de fond conduits dans le cadre des missions du Conseil sur la clarification des financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage et sur l'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle. Elle amorce également un développement des partenariats avec les acteurs de la concertation et de l'expertise au niveau régional.*

Durant les 2 premières années, l'activité du Conseil national s'est concentrée sur sa mission d'avis sur les textes législatifs et réglementaires à la demande du Gouvernement et, plus particulièrement du Ministère en charge du Travail et du Ministère de l'Education nationale. Le nombre important de textes examinés s'expliquait très largement par les suites données aux lois de Mai et Août 2004, par les différentes lois adoptées en 2005 traitant de l'apprentissage et leurs décrets d'application et par les ordonnances de simplification du droit. Aussi, *le calme législatif relatif de l'année 2007 dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage a eu comme conséquence un ralentissement de l'activité d'avis du Conseil.*

*Ce sont les travaux liés à ses deux autres missions relatives au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et à l'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle, qui ont pris le relais.* La Commission des comptes et la Commission de l'évaluation ont défini leurs priorités et entamé leurs travaux qui se sont largement développés en 2007 dans les groupes techniques qui leur sont rattachés.

Le dénominateur commun de ces travaux est la volonté de rassembler des données physiques et financières provenant de diverses sources afin d'apporter une compréhension des différents « systèmes » de la formation professionnelle et de l'apprentissage. C'est aussi, et peut-être surtout, d'inciter les producteurs de ces différentes sources à les régionaliser afin d'accompagner les évolutions liées à la décentralisation des compétences et des financements. Leur objectif est **la construction d'un socle de données financières et physiques régionalisées** destinées à adosser la concertation, l'évaluation et les recommandations du Conseil à des informations objectives, connues et reconnues de tous et à développer une culture commune à tous les acteurs.

Un effort particulier a été accompli quant à **la connaissance du financement de l'apprentissage** par la mise en regard de sources statistiques diverses. C'est la première fois que l'on obtient une vision générale des masses financières qui lui sont consacrées, soit plus de 5,6 Milliards d'€ en 2004, et des flux financiers qui l'irriguent. Un regard plus précis a été porté sur les différentes sources de financement des CFA au niveau national et par région. Même s'il subsiste quelques imperfections, il s'agit d'un pas décisif vers la réalisation d'un compte financier de l'apprentissage, et grâce à la poursuite de ce travail sur les années suivantes, le Conseil pourra procéder à l'évaluation d'un système soumis à de constantes évolutions.

Ces travaux ont fait l'objet de 3 publications fin 2007 et notamment celle permettant « une première approche du financement et des effectifs de l'apprentissage en France – données 2004 ».

Un autre exercice a consisté à aborder la question des **dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage au niveau régional**, avec la perspective de jeter, à terme, les bases d'un compte régional de la formation professionnelle. La première pierre apportée à cet édifice est la construction de tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations (PRDF), expérimentés avec des Régions volontaires, en partenariat avec les services statistiques nationaux et sur la base d'une nomenclature commune. Amorcés en 2006, ces travaux ont beaucoup progressé en 2007 puisque la plupart des services statistiques nationaux ont produit leurs données financières 2005 par région et que 8 conseils régionaux sont entrés dans la démarche.

Ceux-ci ont réalisé l'intérêt de cet outil qui permet un pilotage « averti » du PRDF et qui assoie le partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux sur la base d'un instrument de référence commun.

Les conclusions de ces travaux menés, dans le cadre de la Commission des comptes, par un groupe de travail piloté par la DARES, ont été validées par le Conseil le 12 Décembre 2007. Elles feront l'objet d'un rapport qui sera publié début 2008.

Le Conseil national a conclu à la nécessité de perfectionner et d'étendre la démarche notamment en associant de nouvelles régions et en poursuivant l'exercice sur les données financières 2006.

***Ainsi à un moment où l'utilisation des fonds de la formation professionnelle fait débat, ces travaux constituent à la fois un premier échelon d'évaluation et aussi la base indispensable pour développer l'examen de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques.***

Enfin l'année 2007 a vu le Conseil poursuivre les travaux destinés à **disposer de matériaux de base pour sa mission d'évaluation des politiques régionales**. Ainsi des données de l'INSEE, du Ministère de l'Education nationale, de la DARES et du CEREQ, régionalisées par chaque producteur, sont mises en commun pour constituer une base de données d'environ 150 indicateurs, régulièrement actualisés et enrichis, gérée par le CEREQ. Une trentaine de ces indicateurs ont été sélectionnés, qu'il s'agisse de données contextuelles susceptibles d'avoir une incidence sur les caractéristiques de la formation professionnelle dans chaque région, comme le contexte démographique ou les caractéristiques de l'emploi et du marché du travail, ou d'indicateurs relatifs à la formation professionnelle initiale scolaire ou par

apprentissage, aux contrats en alternance, à la formation des demandeurs d'emplois ou des salariés dans le cadre du CIF, à l'orientation ou à la validation des acquis de l'expérience.

Ils ont fait l'objet d'une publication en Décembre 2007 sous la forme d'un ouvrage intitulé « Géographie de la Formation professionnelle ».

***Les résultats de ces travaux se traduisent par de nombreuses publications, déjà achevées ou en cours d'achèvement, et par un effort de communication qui a donné lieu à une conférence de presse à l'issue de la séance plénière du Conseil du 12 Décembre 2007.***

Mobilisé sur les travaux de construction de socles de données statistiques, ***le Conseil n'en a pas moins poursuivi des travaux plus qualitatifs : il en est ainsi de l'évaluation des contrats d'objectifs territoriaux comme instruments d'articulation des politiques de branche et des politiques régionales de formation professionnelle***, dont les résultats feront l'objet d'un rapport soumis à la Commission de l'évaluation puis au Conseil plénier au premier semestre 2008.

***Le Conseil a également continué à s'autosaisir de sujets d'actualité.*** En effet il a instauré la pratique, lors de chaque séance plénière, de débats sur un thème choisi par ses membres et qui correspond à une question d'actualité concernant l'ensemble des acteurs. L'année 2006 a été marquée par la production de « Recommandations pour le développement de la VAE », qui ont été publiées à destination de l'ensemble des acteurs du domaine.

Le Conseil a décidé de traiter en 2007 le sujet ***de la « sécurisation des parcours professionnels »*** à la suite d'une présentation devant lui des travaux du Conseil d'orientation pour l'emploi. Lors de sa séance plénière du 6 décembre 2006, il a donné mandat à un groupe de travail présidé par un représentant des partenaires sociaux et une élue régionale, de recenser et d'analyser les initiatives menées localement sur ce thème dans le domaine de la formation. Les premières conclusions du groupe de travail ont été présentées à la séance plénière du 12 Décembre 2007 et doivent être validées à celle du 27 Février 2008.

***L'année 2007 a été également marquée par le développement des partenariats avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et avec les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF).***

La loi du 4 Mai 2004 prévoit que le Conseil doit assurer une « liaison » ***avec les CCREFP.*** Celle-ci s'est mise en place sous forme de réunions régulières avec les secrétariats de ces comités. Le compte rendu de la première réunion a provoqué un débat spontané en séance plénière du Conseil le 21 juin 2006 qui a montré la nécessité de clarifier et de coordonner davantage les responsabilités au niveau régional, le paysage institutionnel et financier s'avérant notablement complexe.

Il a donc été donné mandat au Secrétariat général, en lien avec la DGEFP, d'entamer une réflexion sur la concertation régionale et sur la place et le rôle des CCREFP, sur la base d'un état des lieux préalable. Celui-ci a pris appui sur un questionnaire administré aux différents secrétariats des CCREFP et sur un recensement de l'ensemble des compétences qui sont inscrites dans les codes du Travail, de l'Education et de l'Action sociale.

***Cet état des lieux, en cours de réalisation, devrait permettre une meilleure connaissance du fonctionnement réel des CCREFP au-delà des approximations qui entourent actuellement leur activité ainsi que sur leur rôle de fédérateurs de la concertation régionale.***

***Grâce à ce travail le Conseil devrait être en mesure :***

- d'examiner ***le rôle des CCREFP*** à un moment où les prémisses de réforme de la formation professionnelle pointent la nécessité de renforcer les partenariats entre les différents acteurs en région au service de la sécurisation des parcours professionnels,

- **de préciser ce rôle et les leviers à actionner** pour que les CCREFP soient effectivement les lieux de la concertation régionale sur la formation professionnelle et sur l'emploi,
- de réfléchir en conséquence **à une révision et une clarification de leurs compétences réglementaires** dans cette nouvelle configuration du paysage régional.

La publication de ces travaux est prévue courant 2008.

***Le Secrétariat du Conseil National s'est également rapproché des OREF.*** A cette fin il les a réunis et a engagé un travail d'actualisation de l'état des lieux réalisé en 1995 par le Comité de Coordination des Programmes Régionaux de Formation Professionnelle et d'Apprentissage.

Tout d'abord les OREF ont manifesté un vif intérêt pour travailler ensemble avec leurs principaux interlocuteurs du niveau national qui ont été associés aux travaux : la DGEFP, la DARES, le CEREQ, le CAS et Centre INFFO. Cela permet une meilleure connaissance réciproque des activités, des attentes et des besoins des niveaux régionaux comme du niveau national, et une mutualisation des demandes d'informations et des travaux réalisés.

L'état des lieux en cours de réalisation, permettra d'appréhender les évolutions du statut, les financements, l'organisation, les missions et les travaux, les relations partenariales et la place des OREF dans le paysage régional.

Une première analyse de leurs programmes d'activités montre en outre qu'ils ont à faire face à 3 dimensions nouvelles qui les amènent à faire évoluer leurs réponses: un élargissement du rôle des Régions à de nouveaux champs, notamment celui des formations sanitaires et sociales et de la VAE, une articulation des questions de formation avec le développement économique et l'émergence grandissante des demandes d'informations en provenance des territoires de niveau infra-régional.

Outre ces nouvelles dimensions de leur activité, leurs principales préoccupations concernent la manière d'aborder les mutations économiques pour lesquelles ils ont reçu compétence dans le cadre des contrats de projet Etat/Région, et la relation avec les Observatoires de branche. L'état des lieux sur les OREF devrait faire l'objet d'une publication d'ici l'été 2008.

Enfin une ***Convention de coopération a été signée avec Centre INFFO*** lors de la séance plénière du 2 Octobre 2007 en Guadeloupe au moment des Universités des Régions d'Outre-mer, afin de renforcer les liens déjà tissés avec cet organisme.

### ***Conclusions sur les 3 premières années de fonctionnement***

Depuis sa mise en place en Avril 2005, le Conseil est monté en puissance et en compétence. Il a mis en place son bureau et défini son règlement intérieur. Il a tenu 18 plénières et huit réunions de son bureau.

Son activité a été particulièrement soutenue : une quarantaine de textes législatifs et réglementaires ont été examinés durant ces 3 ans. La Commission des comptes et celle de l'évaluation se sont réunies environ 3 fois par an et leurs groupes de travail ont été très actifs et montent encore en charge.

Procédant par rapprochement de tous les acteurs de la formation professionnelle : services de l'Etat, Partenaires sociaux et Conseils régionaux, y compris pour la consolidation de données statistiques, le Conseil publie des travaux dont l'originalité réside dans une approche « systémique » des grands domaines de la formation professionnelle en en appréhendant le plus possible la cohérence, et en privilégiant la dimension régionale.

Les relations avec les CCREFP et les OREF s'intensifient et témoignent du besoin de rationalisation et de mutualisation des efforts de chacun ainsi que d'un travail collectif avec un niveau national « organisé ».

**En 2007, 4 séances plénières** du Conseil se sont tenues, dont celles du 25 Avril à Nantes et celle du 2 Octobre à Basse Terre, à l'invitation des Conseils régionaux des Pays de la Loire et de Guadeloupe.

Depuis le début de l'année 2007, trois réunions du **Bureau** se sont tenues entre chaque plénière : les 30 mai, 19 septembre et 21 novembre.

## **I. La mission d'avis du Conseil :**

Le calme législatif relatif de l'année dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage a eu pour conséquence, par rapport aux deux années précédentes au cours desquelles un nombre important de textes ont été examinés, un ralentissement de la mission d'avis du Conseil national sur les textes législatifs et réglementaires.

**Les avis du Conseil à la demande du Gouvernement** ont porté sur :

### **13 textes législatifs et réglementaires :**

- **1 loi** (projet de loi de finances de simplification relatif aux déclarations CERFA n° 2482 et 2486)

- **6 décrets** traitant notamment du fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises inscrits au répertoire des métiers, de l'aide de l'Etat au remplacement des salariés en formation, des modalités de répartition du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA), de l'enregistrement des contrats d'apprentissage, des écoles de la deuxième chance...

- **6 arrêtés**

- **1 convention type relative aux CFA à recrutement national**

- **9 habilitations ou agréments d'OCTA nationaux**

- **5 conventions portant création ou renouvellement de CFA nationaux**

*(voir le détail des textes soumis pour avis en annexe 4)*

## II. La mission d'évaluation des politiques régionales :

Le **Président de la Commission de l'évaluation** : M. Yves LICHTENBERGER, professeur des Universités et Président de l'Université de Marne-la Vallée, a été remplacé en cours d'année par **Philippe MEHAUT, Directeur de recherche au CNRS**.  
Le **rapporteur est M. Jean-Claude TRICOCHÉ (UNSA)**.

Un **comité scientifique** de l'évaluation composé de 4 experts appuie le président de la Commission: MM. Thierry BERTHET (chargé de recherche CNRS, Directeur du centre régional associé CERVL-Céreq), Philippe CASELLA (maître de conférences de sociologie Université Paris X Nanterre, conseiller scientifique adjoint à la Direction de la recherche au MENESR), Jean Paul GEHIN (professeur à l'Université de Poitiers), Philippe MEHAUT (directeur de recherche au CNRS, LEST-UMR).

La Commission, installée en 2006, s'est réunie 3 fois en 2007 : les 5 Février, 10 Mai et 10 octobre.

### *Rappel des orientations :*

Le Conseil, sur proposition de la Commission de l'évaluation, s'était donné pour objectif de conduire *une évaluation en continu, sur des thématiques ciblées dans un souci d'aide à l'action et une évaluation partagée avec le niveau régional*.

Le 6 décembre 2006 le Conseil a retenu les orientations suivantes :

- maintenir et améliorer la *construction d'un socle de données et de connaissances statistiques constituant des travaux d'encadrement de l'évaluation*, en pérennisant les travaux conduits, dans le cadre de l'ex Comité de coordination, par le *Groupe de statistiques pour l'évaluation* (GSE). Celui-ci, placé sous la présidence du CEREQ et qui associe certains Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF), rassemble les services statistiques de l'Etat dont les données régionalisées et mises en perspective, ont déjà permis de produire des « portraits statistiques régionaux »<sup>1</sup> qu'il reste à perfectionner.

- faire porter les travaux sur des *questions évaluatives ciblées : le premier thème mis à l'étude est celui de l'articulation des politiques régionales et des politiques sectorielles de formation*. Cette évaluation prend appui sur les instruments de contractualisation, déjà anciens, que sont les Contrats d'objectifs territoriaux. Le second thème d'évaluation retenu porte sur *l'évolution des différentes voies de qualification professionnelle des jeunes*: voie scolaire, apprentissage et contrats en alternance, en fonction des caractéristiques régionales.

- mener l'évaluation en coopération avec le niveau régional notamment par l'organisation annuelle, avec les CCREFP, *d'ateliers interrégionaux*. L'évaluation du Conseil national doit en effet s'appuyer sur les travaux conduits par les CCREFP et les autres acteurs régionaux.

### *1. Les travaux d'encadrement de l'évaluation en 2007*

L'année 2007 a vu la *poursuite des travaux d'encadrement de l'évaluation* conduits par le Groupe Statistique pour l'Evaluation (GSE). Son objectif est de construire un **socle de données statistiques**

---

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle initiale et continue 2000-2002 : Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue. Janvier 2004

afin de disposer de matériaux de base pour les évaluations. Ainsi des données en provenance des principaux services statistiques nationaux : l'INSEE, la DEPP (du Ministère de l'Education nationale), la DARES (du Ministère de l'emploi) et le CEREQ, sont régionalisées par chaque producteur et mises en commun pour constituer une **base de données d'environ 150 Indicateurs, régulièrement actualisés et enrichis, gérée par le CEREQ<sup>2</sup>**. Produits et rassemblés depuis une dizaine d'années et régulièrement actualisés, ces indicateurs permettent d'analyser les effets à long terme des politiques suivies.

Le GSE, animé par le CEREQ, regroupe les différents services statistiques déjà mentionnés et associe six Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation (OREF Bretagne, Bourgogne, Centre, Lorraine, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur).

Le GSE a travaillé durant l'année 2007 à sélectionner une trentaine d'*indicateurs régionalisés qui ont été publiés en Décembre 2007* sous la forme d'un ouvrage intitulé « *Géographie de la Formation professionnelle* ».

Ces indicateurs régionalisés sont organisés en familles : les trois premières familles correspondent à **des données contextuelles** susceptibles d'avoir une incidence sur les caractéristiques de la formation professionnelle dans chaque région (**contexte démographique, caractéristiques de l'emploi et du marché du travail**). Les trois familles suivantes sont relatives à **la formation professionnelle** (les jeunes dans le cadre de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, de l'apprentissage et des contrats en alternance, les demandeurs d'emplois ou les salariés dans le cadre du CIF. Quelques données ont été introduites sur l'orientation et la validation des acquis de l'expérience).

Il est prévu que cet **ouvrage soit régulièrement actualisé, au rythme de l'évolution de la base de données.**

### *Les perspectives 2008*

La commission de l'évaluation a décidé, à partir des indicateurs de la base de données et en les regroupant par région, de travailler dans le cadre du GSE, à l'actualisation **des « Portraits statistiques régionaux »**, si possible enrichis dans les domaines sur lesquels on ne dispose pas encore de données régionalisées ainsi que par les travaux de certains OREF.

## ***2. La réalisation de la thématique 1 : l'étude portant sur les contrats d'objectifs territoriaux (COT) et instruments assimilés***

Créés en 1987 avec, pour vocation initiale, la programmation coordonnée des différentes voies de formation professionnelle des jeunes, les COT ont évolué vers des enjeux plus larges de contractualisation sous l'effet de la loi quinquennale de 1993 et se sont beaucoup développés depuis, donnant ainsi du recul et de la matière à une évaluation. Au fil des différentes phases de la décentralisation, ils sont restés **des outils majeurs de la concertation entre les pouvoirs publics et les milieux professionnels.**

**A ce titre ils sont au cœur des préoccupations des acteurs qui siègent au Conseil national**, d'autant que les compétences des uns et des autres **ont évolué sous l'effet des mesures récentes prises sans grand souci de leur articulation**. Par la loi de décentralisation du 13 Août 2004 l'Etat a transféré aux **Conseils régionaux** une partie supplémentaire de ses compétences sur la formation des jeunes et des adultes en recherche d'emploi et, de leur côté, **les partenaires sociaux ont redessiné le rôle des branches professionnelles** sur la formation des salariés dans l'ANI de décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004.

**Ainsi les Contrats d'objectifs sont bien au carrefour des réformes récentes relatives à l'élaboration et à la conduite des politiques des Branches et des Régions.**

---

<sup>2</sup>

[www.cereq.fr/gse.htm](http://www.cereq.fr/gse.htm)

**La question centrale est donc d'évaluer si les COT sont bien parvenus à rapprocher les politiques de Branche et politiques des Régions et sur quels aspects? Sinon quelles sont les conditions pour leur faire jouer ce rôle d'une manière plus efficace ?**

**Des questions évaluatives plus précises en découlent :**

- Pourquoi y a-t-il des différences régionales de volume et de diversité des COT ?
- La démarche contractuelle et le partenariat ont-ils été efficaces au regard des objectifs affichés ?
- Les COT sont-ils des instruments performants au regard de leur coût et de l'existence d'autres modes d'intervention publique ?
- Sont-ils aptes à répondre aux enjeux renouvelés de l'emploi, de la formation et de la gestion des ressources humaines dans un contexte régional ?
- Comment les COT sont-ils appropriés par les différents partenaires et améliorent-ils la définition et la mise en œuvre des programmes d'actions ?

A partir de ces questions l'étude confiée aux Cabinets DUBOUCHET/AMNYOS se déroule en **3 phases** :

**un premier état des lieux** des Contrats d'objectifs signés entre 2000 et 2006, transversal à l'ensemble des 26 régions

**une phase d'approfondissement** au travers de la réalisation de 5 monographies régionales permettant de répondre à un certain nombre de questions évaluatives

**une phase prospective** permettant d'identifier les voies et moyens d'une adaptation de ces instruments en fonction des éléments tirés des observations précédentes.

Les conclusions du rapport seront remises au Conseil **en Mars 2008**.

### *Les premiers résultats*

**L'état des lieux des Contrats d'objectifs est achevé et recèle quelques informations intéressantes :**

**Près de 160 Contrats d'objectifs (ou assimilés) ont été signés dans 24 régions** entre 2000 et 2006.

**Certaines régions** ont été particulièrement concernées : une douzaine de contrats pour la Bretagne, l'Aquitaine, l'Alsace et la Basse Normandie, une dizaine pour la Franche-Comté, la Bourgogne, le Centre et la Haute Normandie. A l'autre extrémité, 2 régions n'en ont pas signé : Guadeloupe et Languedoc-Roussillon et 7 régions en ont conclu moins de trois : Guyane, Ile de France, Limousin, Lorraine, Nord Pas de Calais, Picardie et la Réunion.

**34 Branches, filières ou secteurs ont signé des COT** et tout particulièrement les secteurs du BTP, du Transport, de l'Agriculture, des Services à l'automobile, de l'Hôtellerie, de l'Agroalimentaire et de la Métallurgie avec plus de 10 Contrats chacun. Par contre on observe une **sous représentation notable des services aux entreprises et aux personnes** (particulièrement créateurs d'emplois). Il est également intéressant de noter qu'**un certain nombre de secteurs se sont regroupés pour signer avec une Région** : les Métiers de la mer en Aquitaine, la Grande Plaisance en PACA, le Nautisme ou les Métiers de Bouche en Poitou-Charentes, l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt en Lorraine...

**Dans la phase de préparation des contrats**, les Observatoires régionaux Emploi Formation (OREF) sont fréquemment mobilisés pour la production de données sur l'évolution des métiers et des qualifications et le diagnostic préalable, **mais les instances de concertation que sont les CCREFP ne sont pas forcément consultées** dans le cadre de l'élaboration et du suivi des COT : celui-ci est pratiquement toujours assuré par des comités de pilotage spécifiques.

**A l'examen du contenu des COT**, la tendance qui se dégage est celle **d'une faible hiérarchisation des priorités et d'une superposition d'objectifs énoncés par les différentes parties, plutôt que la programmation d'objectifs communs**.

**L'étape d'approfondissement dans 5 régions** (Aquitaine, Bourgogne, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées et Provence Alpes Cote d'Azur) **est en cours de réalisation**. Il est donc difficile d'en tirer des enseignements.

Toutefois il semble se confirmer que **la génération actuelle des COT présente un saut qualitatif net** dans la méthode de préparation et de négociation des conventions, dans la production de connaissances préalables à leur conclusion, dans la précision des actions et engagements réciproques et dans le suivi de leur mise en œuvre. Cette forme de contractualisation aurait **des effets structurants** sur les politiques des Branches professionnelles et des Régions....

#### ***Les perspectives 2008 :***

*L'année prochaine devrait être consacrée :*

- à la réalisation du **thème 2 portant sur l'évolution des différentes voies de qualification professionnelle et d'insertion des jeunes**. L'évaluation prendra notamment appui sur les données statistiques régionalisées accumulées depuis 1993 et actualisées dans le cadre du GSE.

- au lancement du **thème 3 qui en 2009 sera consacré à la construction du dispositif régional d'offre de formation continue face aux dynamiques des territoires et aux mutations économiques**.

*Il faut rappeler que le développement de l'expertise régionale emploi/formation est considéré comme un sujet transversal qui sera abordé au fur et à mesure dans chacun des autres thèmes.*

**Concernant l'articulation des travaux de l'évaluation menés au niveau régional dans le cadre des CCREFP avec les travaux de niveau national**. Il est prévu que cette « liaison » entre les 2 niveaux, prévue par la loi de 2004, se concrétise par l'instauration d'ateliers interrégionaux de l'évaluation. La 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu à Lille le 20 décembre 2006. Elle a permis de constater la réalité d'une véritable attente des régions pour travailler ensemble, comme avec le niveau national, sur le sujet de l'évaluation. A ce titre ont été exprimés de façon constante un besoin de conceptualisation et d'échanges en matière de méthodologie, un besoin de disposer de données statistiques régionalisées ainsi que de mutualiser les travaux des OREF. Cette rencontre a donné lieu à des Actes envoyés aux participants.

Il est prévu qu'une rencontre de même type ait lieu dans une autre région au cours du premier semestre 2008, prenant appui sur les résultats des travaux d'évaluation portant sur les Contrats d'objectifs territoriaux.

### III. La mission relative aux Comptes de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

La commission des comptes est présidée par M. Gabriel MIGNOT, Président de Chambre honoraire à la Cour des Comptes et le rapporteur est M. François BONNEAU, élu de la région Centre

#### *Rappel des orientations :*

La mission confiée au Conseil national par la loi du 4 mai 2004 est de donner plus de transparence aux financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Les travaux ont été organisés en 2006 autour de **2 axes de travail prioritaires** retenus par le Conseil sur proposition de la Commission des Comptes. Il s'agit :

. d'analyser les **circuits financiers de l'apprentissage** et, notamment, relancer une **collecte de données sur le financement de l'offre de formation par apprentissage**, dans la perspective d'élaborer à terme **un compte de l'apprentissage**.

. de **décrire les dépenses des différents financeurs de la formation professionnelle au niveau régional** par le moyen de tableaux de bord physico-financiers des Plans Régionaux de Développement des Formations (PRDF),

L'année 2007 a été consacrée à poursuivre et approfondir ces deux axes de travail au cours de 3 réunions les 1<sup>er</sup> Mars, 15 septembre et 13 Novembre.

Dans l'intervalle ont eu lieu plusieurs réunions **des groupes de travail** :

- **le groupe technique apprentissage** (GTA) qui est co-animé par la Région Bretagne et par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Education nationale.
- **le groupe technique Financements** (GTF) qui est piloté par la DARES et composé des producteurs nationaux de données (DARES, DEPP, AFPA, Céreq, Centre INFO..) et d'une quinzaine de Conseils régionaux.

#### **1. les travaux relatifs à l'apprentissage :**

➤ **en 2007 des avancées significatives ont été obtenues aussi bien sur le plan méthodologique que sur la connaissance des volumes et circuits financiers.**

Plusieurs travaux ont été menés de front :

- Dans un but de lisibilité et d'accessibilité des données produites sur le champ de l'apprentissage, un **recensement des sources et outils statistiques** actuellement disponibles aussi bien au niveau national que régional, a été mené à bien : il permet de porter ces multiples données à la connaissance de tous les acteurs de l'apprentissage, et il a débouché sur **des recommandations** émises par le Conseil en date du 25 Avril 2007 à destination de tous les services producteurs de données dans le but de simplifier, rationaliser et compléter les dispositifs existants.

Le document « **L'apprentissage : recommandations relatives aux sources d'informations statistiques et financières** » a été publié en Septembre 2007.

- Afin de connaître le *potentiel de taxe d'apprentissage par région*, une étude a été réalisée par l'INSEE à la demande du Conseil : l'objectif est d'évaluer la taxe d'apprentissage assise sur les masses salariales brutes des établissements implantés dans une région donnée en redressant « l'effet siège social » lié à la collecte de la taxe d'apprentissage. A partir des déclarations annuelles des données sociales (DDAS) l'INSEE a produit des résultats concernant les années 2003 et 2004. Le document « *Le potentiel de taxe d'apprentissage par région – données 2004* » a été publié en Novembre 2007.
- L'année 2007 a été surtout consacrée à *mieux connaître le financement de l'apprentissage*, en se donnant comme point de départ *l'année 2004*, avant les réformes inscrites dans le plan de cohésion sociale de Janvier 2005, de manière à pouvoir ensuite en mesurer les effets par comparaison avec les années suivantes.

Ce travail comporte 2 volets :

- *une approche globale des volumes et des flux financiers de l'apprentissage grâce à un schéma national* qui a pu être réalisé par une mise en commun de sources statistiques aussi diverses que la loi de finances, les comptes régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les comptes financiers des CFA, les états statistiques et financiers des OPCA...  
Un tel travail, qui préfigure un compte de l'apprentissage, permet pour la 1<sup>ère</sup> fois de cerner les grandes masses financières dégagées par les principaux financeurs (Entreprises, Régions, Etat,) à destination des différents bénéficiaires (CFA, employeurs d'apprentis, apprentis eux-mêmes).  
C'est ainsi que *sur les 5,6 milliards d'€ dépensés en 2004 pour l'apprentissage*, on constate que la moitié (2,5 milliards) provient des entreprises (*dont 603 Millions de taxe d'apprentissage qui vont directement aux CFA*, le reste correspondant, à raison de 1,775 Millions, aux rémunérations des apprentis et, à raison de 206 millions, à des contributions particulières à certaines branches professionnelles), un quart provient des Conseils régionaux (1,3 Milliard), et un autre quart de l'Etat (1,2 milliard).  
Ils sont répartis entre différents bénéficiaires : pour 34% les apprentis et leurs familles (1,9 Milliards € dont 1,775 Milliard € de rémunérations), 38% l'offre de formation par apprentissage (2 136 Millions €) et 27% les employeurs d'apprentis (1 503 Millions €).  
Ce véritable « patchwork » de données en provenance de différentes sources d'informations comporte inévitablement quelques points de fragilité qui sont signalés dans le document relatif aux données de 2004 et feront l'objet d'améliorations pour les années suivantes.
- le 2<sup>ème</sup> volet consiste à faire un « zoom » sur le *financement de l'offre de formation par apprentissage (OFA)* en reprenant et améliorant les travaux conduits par « l'ex-CCPRA ». Ces travaux consistent à rapprocher des données financières (consolidation des comptes financiers des CFA « remontés » par les services des Conseils régionaux), du nombre d'apprentis par région inscrits dans l'enquête 51 du Ministère de l'Education nationale.  
Ces données permettent ainsi d'appréhender *par région, le nombre d'apprentis, la masse financière totale affectée à l'offre de formation par apprentissage (CFA, UFA et SA) et de préciser les apports respectifs des différents financeurs* : d'une part les entreprises par la taxe d'apprentissage, les contributions particulières à certaines Branches professionnelles et une partie de la contribution à la formation continue et d'autre part les Conseils régionaux par leurs fonds régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage.  
*Le document « Une première approche du financement et des effectifs de l'apprentissage en France : données 2004 » a été publié en Décembre 2007.*

➤ *en 2008, poursuite des travaux sur l'apprentissage : des pistes de progrès.*

- Il est prévu que *l'étude réalisée par l'INSEE, à la demande du Conseil, sur le potentiel de taxe d'apprentissage par région soit reconduite à partir des DADS de 2005 puis de 2006.*

Il serait alors possible de rapprocher dans chaque région, le montant de taxe potentiellement disponible avec les données désormais disponibles auprès des OCTA (depuis qu'existe leur intermédiation obligatoire) à savoir le montant de taxe collectée et le montant de taxe répartie.

- *la connaissance du financement de l'apprentissage* se poursuivra dans deux directions :

- *sur le schéma des flux* il a été décidé :

de réaliser le même schéma pour les financements **2005** et **2006** en intégrant les différentes modifications législatives et réglementaires afin d'analyser *l'impact des modifications introduites par la loi de cohésion sociale de Janvier 2005.*

*d'éclaircir les points de fragilité* constatés pour 2004 et notamment *l'écart relatif aux fonds mutualisés* constaté entre ce que déclarent les OPCA et les sommes qui apparaissent dans les comptes financiers des CFA : les partenaires sociaux et la DGEFP pourraient aussi apporter des précisions sur la part consacrée à l'apprentissage des sommes mutualisées par les OPCA au titre du 0,5%.

d'approfondir *certaines domaines particuliers, notamment :*

- . *la dépense des entreprises notamment vis-à-vis des maîtres d'apprentissage,*
- . *le coût de la formation des apprentis en entreprise,*
- . *les dépenses des familles.*

- *sur le financement de l'offre de formation par apprentissage* il a été décidé :

*de poursuivre le travail sur les années 2005 et 2006* en collectant les données provenant des comptes financiers des CFA et en les rapprochant des effectifs d'apprentis des enquêtes 51 de l'Education nationale de ces mêmes années.

*de préciser le contenu de certaines rubriques de dépenses, en particulier :*

- . *la rubrique « autres ressources » des CFA, (qui représente 18% des ressources en 2004),*
- . *la répartition des dépenses de personnels entre les administratifs et les formateurs,*
- . *les frais de Transport/Hébergement/Restauration (THR).*

- *Il est enfin prévu d'ouvrir quelques nouveaux chantiers :*

- une expérimentation avec quelques Régions volontaires pour transposer le *schéma des flux financiers au niveau régional* : Aquitaine, Bourgogne, Centre, Limousin, Nord Pas de Calais, Pays de la Loire, Rhône Alpes.
- une réflexion sur le *calendrier* de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage qui présente actuellement quelques incohérences.
- Dépense interne des entreprises en faveur de l'apprentissage (hors taxe apprentissage, taxes fiscales, fonds mutualisés de la professionnalisation).

## **2. les travaux relatifs aux financements de la formation professionnelle en région :**

Pour appréhender les financements de la formation professionnelle au niveau régional, la commission des comptes s'est donné pour objectif de construire, avec des Régions volontaires et en partenariat avec les services statistiques nationaux, **un outil régional de suivi du Plan régional de développement des formations (PRDF)**. Cet outil prend la forme d'un tableau croisant les financeurs (Région, services déconcentrés de l'Etat, OPCA...) et les activités financées répertoriées selon une nomenclature commune (formation initiale scolaire, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés, AIO, VAE...) dans la perspective de jeter, à terme, les bases d'un compte régional de la formation professionnelle.

➤ *en 2007 Les travaux relatifs aux tableaux de bord des PRDF ont progressé.*

Après une première phase méthodologique conduite en 2006 qui a permis, avec l'aide du cabinet AMNYOS, de construire une nomenclature commune, et de mener *une première expérimentation dans trois Régions* (Centre, Limousin, Rhône-Alpes) *l'avancement des travaux a progressé en 2007 sur les 2 volets :*

- *Les services statistiques nationaux* ont presque tous produit leurs données pour les 26 régions :

Sont ainsi disponibles les données de l'Education nationale (DEPP), du Ministère de l'emploi (DARES y compris pour l'AFPA, l'ANPE, l'UNEDIC et DGEFP pour les OPCA et OPACIF), et du Ministère de l'Agriculture (DGER).

Celles du Ministère de la Jeunesse et Sports et du Ministère chargé des Affaires sociales et de la Santé (DGS) sont encore en attente. Des contacts restent à prendre avec le Ministère de la Culture.

- *5 nouvelles régions* (Basse Normandie, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Poitou-Charentes, et tout récemment la Franche-Comté, *sont entrées dans la démarche*. Sur un total de 8 régions, 6 régions (*Limousin, Nord Pas de Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Centre et Pays de la Loire*) *auront, in fine, fourni leurs données financières pour 2005 et les auront intégrées dans les tableaux de bord.*

*Le rapport d'AMNYOS* permet pour la première fois d'obtenir, grâce à une nomenclature commune, les dépenses relatives aux formations qui entrent dans le champ du PRDF :

- *les dépenses globales de formation initiale et continue* comparables entre les régions : de 500 M€ en Limousin à plus de 3 Milliards en Rhône-Alpes.
- le poids relatif de *l'apprentissage* (entre 13 et 15%).
- *les poids respectifs des dépenses en formation initiale* (entre 73 et 79%) *et en formation continue* (entre 15% et 21%), sachant que cette dernière est sous estimée dans la mesure où elle n'inclut pas les dépenses directes des entreprises au titre du plan de formation qui ne sont pas disponibles au niveau régional.
- *la part des formations de demandeurs d'emploi* qui représente au moins les 2/3 des financements (surtout en Limousin), sachant que celle des salariés (entre 22 et 32%) est là aussi fortement sous-estimée pour la même raison.
- *les différents financeurs de la formation continue*. A l'exception du Limousin où la part des formations financées par l'AFPA est prépondérante, dans les autres régions le Conseil régional est le principal financeur avec 21 à 25% des financements, suivi par l'AFPA et le Ministère du Travail, l'UNEDIC, les OPCA et OPACIF dans des proportions qui ne varient pas beaucoup d'une région à l'autre. Toutefois le Nord Pas de Calais se distingue par l'importance des formations financées dans le cadre du CIF.

**Le rapport sur les « Tableaux de bord du PRDF » sera publié début 2008.**

➤ *les perspectives d'amélioration pour 2008.*

Il est prévu de perfectionner et d'étendre la démarche :

- *poursuivre l'exercice sur les données financières de l'année 2006 ;*
- *en associant de nouvelles régions dans la démarche* en leur montrant l'intérêt de l'exercice pour le pilotage du PRDF ;
- *en améliorant les informations contenues dans les tableaux de bord et notamment :*
  - les données régionalisées provenant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, des Ministères chargés des Affaires sociales et de la Santé, du Ministère de la culture ;
  - les données régionalisées provenant des collecteurs (OPCA, OPACIF, OCTA) et ultérieurement, dans la perspective d'un compte régionalisé de la formation professionnelle, celles portant sur les dépenses directes de formation des entreprises pour leurs salariés (déclarations n°2483) en région ;
  - les actions de formation professionnelle réalisées dans le cadre de l'enseignement supérieur.
- *en poursuivant le rapprochement entre les données financières et les indicateurs physiques produits par le Groupe statistique pour l'évaluation (GSE).*

*Pour des raisons de concertation entre les acteurs et de comparaison entre régions il semble de plus en plus indispensable de constituer un socle de statistiques commun aux niveaux national et régional. A cette fin, le Conseil a entrepris une démarche de co-construction avec tous les acteurs, ce qui suppose en contrepartie que ceux-ci acceptent de « jouer le jeu » en apportant les informations qui les concernent sans réticence et avec célérité, en participant aux exercices d'évaluation et d'analyse critique que requiert l'élaboration d'un outil d'information pluraliste.*

## IV. Le groupe de travail sur la Sécurisation des parcours professionnels :

### *Rappel des objectifs et attentes :*

A la suite du débat qui s'est tenu lors de la plénière du 4 octobre 2006, le Conseil national a décidé de se saisir de la question de la sécurisation des parcours professionnels. S'inscrivant dans la complémentarité des travaux et des réflexions du Conseil d'Orientation pour l'Emploi, du Conseil Economique et Social et des partenaires sociaux, le Conseil National a souhaité traiter la sécurisation des parcours du point de vue de la formation professionnelle en apportant au débat des éléments concrets constitués par les actions engagées sur les territoires, dans les branches professionnelles comme au niveau interprofessionnel.

« *En quoi la formation professionnelle est-elle un des éléments contribuant à la sécurisation des parcours professionnels ?* » telle est la problématique retenue par le CNFPTLV. Pour parvenir à répondre à cette question, la méthode retenue est celle de la capitalisation des actions engagées par les acteurs des politiques d'emploi et de formation dans toute la diversité de leurs expériences.

Les résultats attendus de ce travail devraient contribuer à alimenter la réflexion qui va s'ouvrir sur le thème de la formation professionnelle au cours de l'année 2008.

### *Démarche et méthode :*

A la séance plénière du 6 Décembre 2006 à Strasbourg, le Conseil national a donc donné mandat à un groupe de travail d'effectuer *un inventaire des actions de sécurisation des parcours professionnels, de procéder à leur analyse et d'identifier les facteurs de blocage (institutionnels, techniques, financiers, de conditions de vie....) rencontrés ainsi que les éléments de réussite des parcours.*

Constitué de toutes les composantes du Conseil, ce groupe de travail a été placé sous *la co-présidence* d'Olivier GOURLE (CFTC) et de Marie-Laure MEYER (Conseillère régionale d'Ile de France), le rapporteur étant Bernard LEGENDRE (représentant les Chambres de commerce et d'industrie). Il a tenu 5 réunions : les 13 mars, 12 avril, 18 Septembre, 8 Novembre et 27 Novembre, au cours desquelles les échanges ont été riches entre les nombreux partenaires réunis autour de la table.

Ces rencontres ont permis tout d'abord de préciser les principes de recensement des actions, la méthode de travail et le cahier des charges pour l'appel d'offres d'appui par un consultant. C'est le cabinet AMNYOS qui a été retenu pour réaliser l'analyse des fiches collectées. Les dernières séances ont permis d'auditionner Mme ARNOUX-BRILL à propos des conclusions du rapport du Conseil Economique et social sur « la sécurisation des parcours professionnels », puis d'entendre les éléments tirés de la lecture des fiches et d'engager des discussions sur leurs éléments de synthèse.

Les travaux se sont déroulés en *deux étapes* :

- *1<sup>ère</sup> étape : un recensement des actions de sécurisation* : tous les réseaux des différentes composantes du Conseil national (Ministères, partenaires économiques et sociaux, conseils régionaux) ainsi que quelques autres institutions (ANPE, UNEDIC, AFPA, ANACT, ANLCI, AGEFIPH, Alliance Villes Emploi....) ont été mobilisés pour effectuer ce recensement.

*Celui-ci s'est déroulé selon 2 principes* :

- pas de définition a priori du « parcours sécurisé », la définition devant être le résultat des travaux eux-mêmes,
- un inventaire à partir des situations-clés que peuvent rencontrer les personnes dans leur vie professionnelle (première insertion, évolution professionnelle, rupture de parcours, fin de carrière).

Le questionnaire diffusé demandait une description, en référence à une situation-clé, des enjeux de l'action engagée, du contenu de celle-ci, des partenariats développés et de ses résultats en termes de sécurisation.

***Résultats en termes de restitution des matériaux :***

Près de 250 fiches ont été retournées par les réseaux sollicités, avec une distribution irrégulière : la situation-clé « contribution à l'évolution professionnelle » représente la majorité des cas alors que les parcours de fin de carrière, notamment, sont peu représentés.

Sur ces 250 fiches, l'analyse fait ressortir qu'un certain nombre d'initiatives recouvrent, en fait, des activités assez classiques de formation ou des prestations d'accueil, infirmation et orientation. Certaines fiches sont techniquement peu exploitables. Enfin, les branches professionnelles et les OPCA sont représentés dans les partenariats mais ils apparaissent peu comme fédérateurs des actions. C'est donc toute une partie des outils de la formation continue contribuant à la sécurisation des parcours dans l'entreprise qui n'apparaît pas explicitement dans les fiches.

Cependant ***une trentaine d'actions*** se sont révélées particulièrement intéressantes et significatives du sujet traité, en ce qu'elles mettent en évidence le construction de partenariats opérationnels, des solutions d'ingénierie financière ou pédagogique innovantes. Ces trente actions ont fait l'objet d'une analyse typologique. Enfin, ***une douzaine d'actions*** a fait l'objet d'une analyse approfondie.

***- 2<sup>ème</sup> étape : un approfondissement d'une douzaine d'actions :***

Ces 12 actions ont été choisies en veillant à couvrir les différentes situations-clés et en respectant la diversité des origines institutionnelles et géographiques des répondants.

Trois questions constituent la grille d'analyse pour exploiter le contenu de ces fiches :

- en quoi les actions recensées sont-elles des réponses à l'objectif de sécurisation des parcours professionnels ?
- en quoi la formation professionnelle est-elle un moyen pour atteindre cet objectif de sécurisation ?
- à quelles conditions peut elle contribuer efficacement à la sécurisation des parcours ?

***Après un premier débat en séance plénière du 12 Décembre 2007, les conclusions du groupe de travail seront présentées au Conseil plénier du 27 Février 2008.***

## V. Les relations avec les comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) :

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social confie au Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie le soin de « favoriser au plan national la concertation entre les acteurs pour la conception des politiques de formation professionnelle et le suivi de leur mise en œuvre », mais aussi de « conduire une évaluation des politiques régionales de formation en liaison avec les Comités de Coordination Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ».

Lors de la séance Plénière du 21 juin 2006 au cours de laquelle la question de la concertation régionale relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage a fait débat, il a été donné mandat au Secrétariat général du Conseil National d'engager, en liaison avec la DGEFP, une réflexion sur ce thème.

En accord avec les secrétariats des CCREFP, il a été décidé, dès la fin de l'année 2006, de procéder d'abord à un **état des lieux de la concertation et de la coordination régionales** sur le champ de la formation professionnelle en termes d'instruments, de moyens et de partenariats.

Un groupe de travail composé de quelques secrétariats permanents des CCREFP a proposé **d'engager la réflexion en commençant par rassembler les matériaux suivants** :

- Etablir la liste des compétences légales et réglementaires des CCREFP
- Recueillir différentes informations sur les CCREFP par le biais d'un questionnaire
- Approfondir l'information à travers quelques entretiens

Deux réunions des Secrétariats permanents des CCREFP se sont tenues le 30 mai et le 14 Décembre 2007.

**Les secrétariats ont d'abord pris connaissance de la liste des compétences législatives et réglementaires des CCREFP** inscrites dans les différents Codes (du Travail, de l'Education, de l'Action Sociale et des Familles). Il ressort de ce travail que les compétences des CCREFP sont multiples, certaines héritées des COREF et centrées notamment sur l'apprentissage et d'autres plus récentes, certaines très pointues et d'autres plus vastes et fondamentales (consultation sur le PRDF par exemple), la plupart sur la formation professionnelle et l'apprentissage et quelques unes sur le champ de l'emploi.

**Par ailleurs un questionnaire a été établi et soumis aux secrétariats.** Il doit permettre d'obtenir des informations sur la réalité du fonctionnement des CCREFP. Au-delà des textes, quelle est leur composition « réelle », les moyens dont ils disposent, les commissions spécialisées qu'ils ont constituées, le rôle effectif du secrétariat « permanent », les compétences qu'ils exercent véritablement (à partir de la liste), leur place dans le paysage régional et leurs relations avec les autres instances régionales ?...

Fin août 2007, le questionnaire et la liste des champs de compétences des CCREFP ont été envoyés à l'ensemble des secrétariats permanents des CCREFP.

**La réunion du 14 décembre 2007** a permis une discussion sur la présentation de la synthèse des réponses au questionnaire et l'avancement des pistes d'approfondissement pour la seconde phase.

Vingt CCREFP ont fait un retour du questionnaire. Parmi les vingt, trois régions ont signalé qu'elles n'avaient pas de CCREFP : il s'agit de la Corse, de la Guadeloupe et de la Réunion. La Martinique non plus n'a pas mis en place son CCREFP.

Il ressort que, dans l'ensemble, les CCREFP ont été mis en place et fonctionnent mais selon des modalités que l'on pourrait classer (sous réserve des compléments d'informations à venir) autour de 3 grandes catégories :

- **les CCREFP qui ont essentiellement un rôle formel** : ils donnent les avis et délivrent les informations pour lesquels les textes les désignent.
- **Les CCREFP qui sont un lieu de rencontre et de débats** entre les acteurs en plénière et dans les Commissions spécialisées, permettant **une réelle concertation**.
- **Les CCREFP qui ont, au-delà de la concertation, un rôle de co-construction** d'orientations voire d'actions en commun.

Le groupe de travail a souhaité que le travail entrepris soit poursuivi et approfondi notamment quant aux compétences réellement exercées par les CCREFP en matière d'emploi et de mutations économiques.

***Cet état des lieux, en cours de réalisation, devrait permettre une meilleure connaissance du fonctionnement réel des CCREFP au-delà des approximations qui entourent actuellement leur activité, ainsi que de leur place de fédérateurs, ou non, de la concertation régionale.***

***Grâce à ce travail le Conseil devrait être en mesure :***

- de se poser **la question du rôle des CCREFP** à un moment où les prémisses de réforme de la formation professionnelle soulignent la nécessité de renforcer les partenariats entre les différents acteurs en région, au service de la sécurisation des parcours professionnels,
- **de mieux définir ce rôle et les leviers à actionner** pour que les CCREFP soient effectivement les lieux de la concertation et la coordination régionales sur la formation professionnelle et sur l'emploi,
- de réfléchir en conséquence **à une révision et une clarification de leurs compétences réglementaires** dans cette nouvelle configuration du paysage régional.

**L'état des lieux fera l'objet d'une publication courant 2008.**

## **VI. les relations avec les Observatoires régionaux emploi Formation (OREF) :**

Le Secrétariat du Conseil National a souhaité prendre connaissance des travaux menés par le OREF et engagé un travail d'actualisation de l'état des lieux réalisé par le Comité de Coordination des Programmes Régionaux de Formation Professionnelle et d'Apprentissage, datant de 1995.

Trois réunions des OREF ont eu lieu en 2007: les **15 février, 24 Mai et 6 Décembre**.

Tout d'abord les Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation ont manifesté un vif intérêt pour travailler, non seulement ensemble comme ils peuvent le faire dans le cadre du réseau InterOref, mais aussi avec leurs principaux interlocuteurs du niveau national qui ont été associés aux travaux : la DGEFP, la DARES, le CEREQ, le CAS et Centre INFFO. Cela permet une meilleure connaissance réciproque des activités, des attentes et des besoins des niveaux régionaux comme du niveau national, et une mutualisation des demandes d'informations et des travaux. Ainsi le CAS a présenté ses travaux portant sur l'articulation branches – territoires. Les OREF ont fait part d'une commande de l'InterOref faite à l'INSEE permettant des analyses sectorielles homogènes sur les territoires.

Il a été décidé que *l'état des lieux* s'appuierait sur :

- Un questionnaire envoyé aux OREF permettant d'obtenir des renseignements sur leur organisation, leur fonctionnement, les axes prioritaires de leur programme d'activité et l'utilisation de leurs travaux.
- Une synthèse transversale des données recueillies, ainsi qu'une comparaison avec la photographie de 1995 permettant d'appréhender l'évolution du « métier » des OREF. Engagés par le secrétariat du Conseil National, ces travaux bénéficient de l'appui du Groupe de Coordination des Directeurs d'OREF.
- Un travail avec les OREF sur le projet de rédaction d'une publication qui, après validation par la Conseil National, devrait intervenir courant 2008.

Les premiers éléments de synthèse des données collectées ont donné lieu à un débat autour des questions de la définition du rôle d'un OREF, de son champ d'analyse et d'investigation, de son articulation avec les branches professionnelles et les prestataires privés.

**La réunion du 24 mai 2007 a montré** une volonté de poursuivre les travaux commencés :

- *En finalisant l'état des lieux* : statuts, financements, organisations, missions et travaux en 2006/2007, relations partenariales et place des OREF dans les territoires : les liens avec les CCREFP et les relations avec les Observatoires de branche (en observant les partenariats existants et en approfondissant, sur un thème ciblé, l'articulation entre approches sectorielles et territoriales.
- *En choisissant en commun une thématique de travail* : celle des mutations économiques (définition ; données utilisables ; partenariats avec les observatoires de branche ; ...) a été retenue. Mais d'autres sujets ont été également envisagés : les parcours professionnels, les secteurs de l'aide à la personne et du sanitaire et social ou encore les métiers en tension.

**Une première analyse des programmes d'activités des OREF** montre en outre qu'ils ont à faire face à 3 dimensions nouvelles qui les amènent à faire évoluer leurs réponses :

- **un élargissement du rôle des Régions à de nouveaux champs** : notamment les formations sanitaires et sociales et la VAE.
- une articulation des questions de formation **avec le développement économique et les mutations économiques**.

- l'émergence grandissante des demandes d'informations en provenance **des territoires de niveau infra-régional**.

**La réunion du 6 décembre 2007** a porté essentiellement sur **l'intérêt d'un rapprochement des OREF et des Observatoires de branche** suite à la demande d'une Branche professionnelle (l'Association nationale de la formation dans l'automobile ANFA) de travailler avec les OREF à l'organisation et à la clarification des multiples demandes de données statistiques faites par le niveau régional à son Observatoire de Branche. L'idée retenue est de **dégager un socle commun d'indicateurs nécessaires pour anticiper les évolutions de la branche aux niveaux national et régional**. Pour mener à bien cette réflexion, **un groupe de travail** a été constitué comprenant les représentants de la Branche et quelques OREF: le PRAO (Rhône Alpes), le C2R (Bourgogne), l'ARFTLV (OREF Poitou-Charentes), CEDRE (Franche Comté), l'OREF Languedoc – Roussillon, l'ORM (PACA).

Le Centre INFFO a fait également part de son projet de questionnement auprès des Observatoires de Branche, démarche qui intéresse vivement l'ensemble des OREF.

Par ailleurs, **un autre groupe de travail**, réunissant les OREF de PACA, de Haute – Normandie, de Franche Comté et du Centre, **a été chargé d'engager avec le Secrétariat général, la rédaction de l'état des lieux**, avec la perspective d'une parution avant l'été 2008.

Il faut signaler également que, dans le cadre du GSE qui a prévu en 2008/2009 de réactualiser les **portraits statistiques régionaux**, il a été acté par la Commission de l'évaluation que les productions des OREF pourraient venir enrichir les indicateurs tirés de la base de données du CEREQ.

## **ANNEXES**

1. Liste des publications
2. Composition du Conseil national
3. Secrétariat Général
4. Liste des textes soumis pour avis au Conseil national



## **ANNEXE 1**

### **Publications**

- Géographie de la formation professionnelle  
Edition 2007
- Une première approche du financement et des effectifs de l'apprentissage  
en France  
Données 2004
- Etude relative au potentiel de taxe d'apprentissage par région  
Données 2004  
Réalisée par l'INSEE pour le CNFPTLV
- L'apprentissage  
Recommandations relatives aux sources d'informations statistiques et  
financières
- Rapport d'activité 2005-2006

Téléchargeables sur le site : [cnfptlv.gouv.fr](http://cnfptlv.gouv.fr)



## ANNEXE 2

### COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

**Président :**

M. Dominique BALMARY – Conseiller d'état

**Personnalités qualifiées :**

M. Gabriel MIGNOT – Conseiller Maître à la cour des comptes

*(Président de la Commission des Comptes)*

M. Philippe MEHAUT – Directeur de recherche

*(Président de la Commission de l'Evaluation)*

M. George ASSERAF – Président de la CNCP

**1. Représentants des ministres chargés :**

**de la formation professionnelle :**

M. Pierre LE DOUARON, titulaire - *(Membre du Bureau, des Commissions des Comptes et de l'Evaluation)*

Mme Béatrice SEDILLOT, suppléante - *(Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation)*

**de l'éducation nationale :**

Mme Elisabeth ARNOLD, titulaire - *(Membre du Bureau et de la Commission des Comptes)*

M. Jean-Michel HOTYAT, suppléant - *(Membre de la Commission de l'Evaluation)*

**de l'intérieur :**

M. ...., titulaire

M. Jérôme TEILLARD, suppléant - *(Membre de la Commission de l'Evaluation)*

**des petites et moyennes entreprises :**

M. ...., titulaire - *(Membre de la Commission des Comptes)*

M. Sébastien DITLEBLANC, suppléant

**de l'agriculture :**

Mme Martine MERITAN, titulaire - *(Membre de la Commission de l'Evaluation)*

Mme Annie BRISSON, suppléante

**des solidarités, de la santé et de la famille :**

Mme Maryse CHAIX, titulaire

M. ...., suppléante

**de l'économie et des finances :**

M. Etienne DUVIVIER, titulaire - (*Membre du Bureau et de la Commission des Comptes*)

Mme Véronique BARRY, suppléante

**de l'outre-mer :**

M. Jean Claude MICHAUD, titulaire

M. ...., suppléant

**des sports :**

Mme Armelle BEUNARDEAU, titulaire

Mme Anne DAMBEZA-MANNEVY, suppléante

**de la parité et de l'égalité professionnelle**

Mme Joëlle VOISIN, titulaire

Mme Claudine BROCARD, suppléante

**2. Représentants du Parlement**

**Sénat :**

M. Jean Claude CARLE, titulaire

Mme Muguette DINI, titulaire

Mme Catherine TROENDLE, suppléante

Mme Gisèle PRINTZ, suppléante

**Assemblée nationale :**

M. Jean UEBERSCHLAG, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)

M. Christian PAUL, titulaire

M. Dominique TIAN, suppléant

M. Maxime GREMETZ, suppléant

**3. Elus représentant les Conseils régionaux et de la Collectivité territoriale de Corse**

**Alsace :**

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, titulaire (*Membre du Bureau et de la Commission de l'Evaluation*)

Mme Marie-Reine FISCHER, suppléante

**Aquitaine :**

M. Jean-Pierre DUFOUR, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Bernard BOURNAZEAU, suppléant

**Auvergne :**

Mme Arlette ARNAUX LANDAU, titulaire

M. Alain BUISSIERE, suppléant

**Basse-Normandie :**

M. Yannick SOUBIEN, titulaire

Mme Marie-Dominique FRIGOUT, suppléante

**Bourgogne :**

M. Guy FERREZ, titulaire

Mme Stéphanie MODDE, suppléante

**Bretagne :**

M. Michel MORIN, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Mme Jacqueline CHEVÉ, suppléante

**Centre :**

M. François BONNEAU, titulaire - (*Rapporteur de la Commission des Comptes*)

M. Jean-Luc BURGUNDER, suppléant

**Champagne-Ardenne :**

Mme Michèle LEFLON, titulaire

Mme Line BRET, suppléante

**Corse :**

M. Antoine GIORGI, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)

M. Jérôme POLVERINI, suppléant

**Franche-Comté :**

M. Martial BOURQUIN, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Mme Sylvie LAROCHE, suppléant

**Guadeloupe :**

Mme Gina THEODORE-OPHELTES, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Mme Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD, suppléante

**Guyane :**

Mme Lydie CARISTAN, titulaire

Mme Chantal BERTHELOT, suppléante

**Haute-Normandie :**

M. Michel RANGER, titulaire

Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

**Ile-de-France :**

M. Daniel BRUNEL, titulaire

Mme Marie-Laure MEYER, suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

**Languedoc-Roussillon :**

Mme Maryse ARDITI, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Max LEVITA, suppléant

**Limousin :**

M. Jean-Paul DENANOT, titulaire- (*Vice-président du CNFPTLV – Membre du Bureau*)

Mme Claudine LABRUNIE, suppléante - (*Membre de la Commission des Comptes*)

**Lorraine :**

Mme Hélène BENABENT, titulaire

Mme Josiane MADELAINE, suppléante

**Martinique :**

M. Daniel MARIE-SAINTE, titulaire

Mme Francine CARIUS, suppléante

**Midi-Pyrénées :**

Mme Monique IBORRA, titulaire - (*Membre du Bureau et de la Commission des Comptes*)

Mme Janine LOÏDI, suppléante

**Nord-Pas-de-Calais :**

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN, titulaire

Mme Martine FILLEUL, suppléante - (*Membre de la Commission des Comptes*)

**Pays de la Loire :**

M. Patrick COTREL, titulaire - (*Membre du Bureau*)

Mme Sylvie ESLAN, suppléante

**Picardie :**

M. Didier CARDON, titulaire - (*Membre du Bureau*)

Mme Viviane CLAUX, suppléante

**Poitou-Charentes :**

Mme Brigitte TONDUSSON, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Daniel OPIC, suppléant

**Provence-Alpes-Côte-d'Azur :**

Mme Pascale GERARD, titulaire - (*Membre du Bureau*)

Mme Nicole FANELLI, suppléante

**Réunion :**

Mme Denise DELORME, titulaire

Mme Annick LETOULLEC, suppléante

**Rhône-Alpes :**

Mme Christiane DEMONTES, titulaire

M. Jean-Michel BOCHATON, suppléant

#### **4. Représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs**

##### **Organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national :**

###### **CFDT :**

Mme Annie THOMAS, titulaire - (*Membre du Bureau*)

M. Jean Luc GUEUDET, suppléant

###### **CFTC :**

M. Olivier GOURLÉ, titulaire

M. Jean-Pierre KOEHLIN, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

###### **CFE-CGC :**

M. Alain LECANU, titulaire

M. Marcel BROUARD, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

###### **CGT-FO :**

M. Stéphane LARDY, titulaire - (*Vice-président du CNFPTLV – Membre du Bureau*)

Mme Laurence MARTIN, suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

###### **CGT :**

M. René BAGORSKI, titulaire

M. Djamel TESKOUK, suppléant - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

##### **Organisations syndicales d'employeurs représentatives au niveau national :**

###### **MEDEF :**

M. Francis DA COSTA, titulaire

M. Dominique de CALAN, titulaire - (*Membre du Bureau*)

M. Bernard FALCK, titulaire - (*Membre du Bureau et de la Commission de l'Evaluation*)

M. Jean MICHELIN, titulaire

Mme Stéphanie LAGALLE-BARANES, suppléante

M. Olivier ROBERT de MASSY, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

###### **CGPME :**

M. Jean-François VEYSSET, titulaire

M. Jean Michel POTTIER, suppléant

M. Yves TERRAL, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

M. Georges TISSIE, suppléant

###### **UPA :**

M. Alain ESTIVAL (UPA) titulaire

Mme Marie Dominique PINSON (UPA) suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

##### **Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles :**

M. Christian DECERLE, titulaire

Mme Françoise SAVY, suppléante - (*Membre de la Commission des Comptes*)

#### **5. Représentants des organismes consulaires et des organismes intéressés à la formation professionnelle**

##### **Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie :**

M. Jean-Pierre GALLO, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Bernard LEGENDRE, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

##### **Assemblée permanente des chambres des métiers :**

M. Alain GRISET, titulaire - (*Membre du Bureau*)

M. Jean-Patrick FARRUGIA, suppléant

##### **Assemblée permanente des chambres d'agriculture :**

M. Rémi BAILHACHE, titulaire

M. Marc JEANLIN, suppléant

**FFP :**

M. Jean WEMAERE, titulaire

Mme Marie-Christine SOROKO, suppléante - (*Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation*)

**FSU :**

M. Jean-Marie CANU, titulaire

M. René PASINI, suppléant

**UNSA :**

M. Jean-Claude TRICOCHÉ, titulaire - (*Membre du Bureau - Rapporteur de la Commission de l'Evaluation*)

M. Michel BELLANDI, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)



## ANNEXE 3

### SECRETARIAT GENERAL

CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
TOUT AU LONG DE LA VIE

78 rue Lecourbe - 75015 PARIS

*Fax : 01 44 38 34 99*

| <i>NOM</i>                  | <i>FONCTION</i>       | <b>TELEPHONE</b> | <b>MAIL</b>  |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|--|
| Dominique BALMARY           | Président             | 01 44 38 34 31   | <a href="mailto:dominique.balmarty@conseil-etat.fr">dominique.balmarty@conseil-etat.fr</a>                                   |
| Françoise AMAT              | Secrétaire Générale   | 01 44 38 34 32   | <a href="mailto:francoise.amat@cnfptlv.travail.gouv.fr">francoise.amat@cnfptlv.travail.gouv.fr</a>                           |
| Nathalie DEVILLE            | Conseillère Technique | 01 44 38 34 35   | <a href="mailto:nathalie.deville@cnfptlv.travail.gouv.fr">nathalie.deville@cnfptlv.travail.gouv.fr</a>                       |
| Christophe USSELIO-LA-VERNA | Conseiller Technique  | 01 44 38 34 34   | <a href="mailto:christophe.usselio-la-verna@cnfptlv.travail.gouv.fr">christophe.usselio-la-verna@cnfptlv.travail.gouv.fr</a> |
| Maria MELICIANO             | Assistante            | 01 44 38 34 37   | <a href="mailto:maria.meliciano@cnfptlv.travail.gouv.fr">maria.meliciano@cnfptlv.travail.gouv.fr</a>                         |
| Maryse PIVERT               | Assistante            | 01 44 38 34 36   | <a href="mailto:maryse.pivert@cnfptlv.travail.gouv.fr">maryse.pivert@cnfptlv.travail.gouv.fr</a>                             |
| Eliane THIBAUX              | Assistante            | 01 44 38 34 41   | <a href="mailto:eliane.thibaux@cnfptlv.travail.gouv.fr">eliane.thibaux@cnfptlv.travail.gouv.fr</a>                           |

**Attention : Changement des coordonnées du Secrétariat général**

**A partir d'Avril 2008**

**Le Conseil s'installe au : 2, rue Neuve Saint-Pierre – 75004 PARIS**

## ANNEXE 4

### LISTE DES TEXTES SOUMIS POUR AVIS

#### AU CONSEIL NATIONAL

#### TEXTES RELATIFS A L'APPRENTISSAGE ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

*Projet de loi de finances de simplification relatif aux déclarations CERFA n° 2482 et 2486) – SP du 02/10/07*

**Position du Conseil :**

Faute de quorum, le Conseil n'ayant pu rendre un avis sur ces textes, leur examen devait être reporté soit au Bureau du 21 Novembre, soit à la prochaine plénière du 12 Décembre 2007. La proposition de loi concernant le même objet a été adoptée entre temps.

#### **TEXTES APPRENTISSAGE**

1. *Projet de décret relatif aux modalités de répartition du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) - SP du 25/04/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

2. *Projet de décret relatif à l'enregistrement des contrats d'apprentissage et modifiant le code du travail – SP du 25/04/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

3. *Projet de convention type relative aux CFA à recrutement national – SP du 25/04/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

## **TEXTES FORMATION PROFESSIONNELLE**

1. *Projet de décret fixant les conditions d'application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003 relatif au fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises inscrits au répertoire des métiers – SP du 31/01/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

2. *Projet de décret modifiant les missions des chambres régionales de métiers - SP du 31/01/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

3. *Projet de décret modifiant le décret n° 2004-1094 du 15 octobre 2004 relatif à l'aide de l'Etat au remplacement des salariés en formation et modifiant le code du travail – SP du 25/04/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable par consensus

4. *Projet de décret pris pour l'application de l'article L.214-14 du code de l'éducation et relatif aux écoles de la deuxième chance – SP du 25/04/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis défavorable

5. *Projet d'arrêté fixant le modèle du formulaire de demande de diplôme ou de titre délivré par la VAE au nom d'un ministère – SP du 31/01/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable assorti de trois recommandations :

- l'ajout du Certification de formation générale et du Brevet informatique et internet dans l'encadré « Diplôme le plus élevé obtenu » de la rubrique 1 ;
- la mention, à côté de l'activité bénévole, des expériences politiques et syndicales dans la colonne 4 de la rubrique 2 ;
- la distinction entre les conditions administratives de recevabilité qui relèvent du formulaire de demande de VAE (ex. la durée d'activité requise pour pouvoir prétendre à la VAE) et la mesure de l'intensité de l'activité exercée qui pourrait être renseignée dans le livret accompagnant la demande de VAE.

Le Conseil a également souhaité pouvoir disposer de l'ensemble des documents types dont les candidats à la VAE seront destinataires.

6. *Projet d'arrêté désignant la mission du service du contrôle économique et financier des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle pour exercer le contrôle économique et financier de l'Etat sur le FUP – SP du 25/04/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

7. *Projet d'arrêté fixant les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le FUP – SP du 25/04/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

8. *Projet d'arrêté relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs – SP du 12/12/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

9. *Arrêté relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs – SP du 12/12/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

10. *Arrêté fixant la liste des titres et diplômes du niveau V admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs – SP du 12/12/07*

**Position du Conseil :**

Vote : Avis favorable

**DEMANDES D'HABILITATION**  
**A COLLECTER LA TAXE D'APPRENTISSAGE**  
**AU PLAN NATIONAL**

| <b>Demandes d'habilitation nationale<br/>dans le cadre d'une convention – cadre de coopération<br/>avec les ministères de l'Éducation nationale, emploi<br/>et solidarité et de l'Agriculture</b> | <b>Date</b>           | <b>Avis</b> |
|---|-----------------------|-------------|
| <b>L'Association ouvrière des compagnons du devoir du Tour de France (AOCDTF)</b><br><i>Service instructeur</i> : Formation professionnelle   | SP du 25/04/07        | favorable   |
| <b>La Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)</b><br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale   | SP du 12/12/07        | favorable   |
| <b>L'Union française des industries de l'habillement (UFIH)</b><br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale   | SP du 12/12/07        | favorable   |
| <b>La Confédération des industries céramiques de France (CICF)</b><br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale  | SP du 12/12/07        | favorable   |
| <b>Le Syndicat national de la chaudronnerie, de la tuyauterie et de la maintenance industrielle (SNCTMI)</b><br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale                                  | SP du 12/12/07        | favorable   |
| <b>CCCA-BTP</b><br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale   | SP du 12/12/07        | favorable   |
| <b>L'Union des industries textiles (UIT)</b><br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale  | Bureau du<br>30/05/07 | favorable   |
| <b>La Fédération nationale compagnonique des métiers du bâtiment (FNCMB) (Renouvellement)</b><br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale   | Bureau du<br>21/11/07 | favorable   |
| <b>L'Association professionnelle de développement de l'enseignement du machinisme agricole et des équipements (APRODEMA) (Renouvellement)</b><br><i>Service instructeur</i> : Agriculture         | Bureau du<br>21/11/07 | favorable   |

Nombre total d'avis sur les demandes d'habilitation : 9

## CONVENTIONS PORTANT CRÉATION DE CFA NATIONAUX

| <i>Le centre de formation d'apprentis national</i>  | <b>Date</b>           | <b>Avis</b> |
|---|-----------------------|-------------|
| Le centre de formation d'apprentis des compagnons du devoir (renouvellement)<br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale                                  | SP du 31/01/07        | favorable   |
| Le centre de formation d'apprentis des métiers des arts de la scène (création)<br><i>Service instructeur</i> : Formation professionnelle                          | SP du 25/04/07        | défavorable |
| Le centre de formation d'apprentis à recrutement national des arts du verre (prolongation d'une année)<br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale        | SP du 12/12/07        | favorable   |
| Le centre de formation d'apprentis à recrutement national de la SNCF<br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale  | Bureau du<br>19/09/07 | favorable   |
| Le centre de formation d'apprentis à recrutement national des industries de la fonderie et activités connexes<br><i>Service instructeur</i> : Éducation nationale | Bureau du<br>19/09/07 | favorable   |

Nombre total d'avis sur les conventions portant renouvellement ou création de CFA nationaux : 5